

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISSENT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

SEINE-ET-MARNE et d'autres départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	PARIS et les autres Départements
UN AN 3 fr.	ANNONCES: LA LIGNE 20 c.	UN AN 3 fr. 50

ÉCROS DE LA SEMAINE

14 juin — La grève des cochers parisiens commencée depuis quelques jours tend à se généraliser;

15 juin — La cour de cassation révoque les condamnations prononcées par la Cour d'appel contre MM. Charles de Lesseps, Eiffel et Fontane, au mois de février dernier.

16 juin — Une fillette de neuf ans, en butte aux mauvais traitements de ses parents se suicide en se jetant dans un puits; à Saint-Denis (Seine).

— Une pauvre mère de famille, privée de ressources, par une longue maladie de son mari, se donne la mort avec ses deux petites filles de trois et cinq ans, dans un village de Nancy.

17 juin — Exhumation et remise aux allemands des restes des officiers et soldats tués à la bataille de Saint-Privat.

18 juin — Election législative dans l'Aisne. M. Desjardin républicain rallié est élu.

— Les arènes de Nîmes sont le théâtre d'une redoutable bagarre; au cours de laquelle une partie du matériel est sacagée et brûlée. La police est obligée de battre en retraite en présence de l'hostilité de la foule.

— Inauguration à Dôle de la statue

de M. Jules Grévy, ancien président de la République.

— Double assassinat de deux propriétaires d'un village près de Grenoble.

19 juin — Séance très mouvementée à la Chambre par les paroles agressives de MM. Déroulède et Millevoÿe à M. Clémenceau. La question du renouvellement partiel est échangée par 312 voix contre 206.

— Un nouvel incendie détruit trente hectares de bois de cinquante ans dans la forêt de Fontainebleau.

20 juin — Un duel au pistolet entre M. Floquet et M. le comte d'Haussonville se termine sans accident après un échange de deux balles.

— Suicide à Saint-Quentin, d'une femme et de ses deux enfants; par suite de misère.

— Un violent orage éclate à Paris et cause plusieurs accidents.

21 — Nouvel incendie dans la forêt de Fontainebleau.

— Les magasins généraux de Saint-Denis sont détruits par un incendie.

22 juin — La séance de la Chambre donne lieu à des incidents violents annoncés depuis plusieurs jours, mais qui, devant être provoqués par MM. Millevoÿe et Déroulède contre M. Clémenceau; amènent la démission des deux

députés boulangistes et le vote d'un ordre de jour de blâme contre les accusateurs.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Dimanche dernier, la Société de secours mutuels était appelée à procéder au renouvellement triennal de son bureau et, en cette circonstance, les choses se sont passées dans le plus grand ordre, sans qu'il ait été nécessaire de recourir à un second tour de scrutin, le chiffre de la majorité absolue ayant été largement atteint.

Le nombre des votants était de 207.

M. Hémar a obtenu comme président, 204 voix.

M. Moreau, vice-président 201 voix.

M. E. Lemarié, secrétaire 200 voix.

M. Francart, vice-secrétaire 198 voix

M. Berger, trésorier, 202 voix

M. Mallet, vice-trésorier, 198 voix.

M. Bouchard administrateur 201 voix

M. Beuve Ach. — 200 voix

M. Chartier — 200 voix

M. Fourie Louis — 199 voix

— Nos lecteurs ont remarqué dans la liste des récompenses décernées au concours de Nanteuil-le-Haudouin, que la fanfare de Dammartin a obtenu un premier prix de lecture à vue, un 2^e prix d'exécution et un 3^e prix d'honneur.

Ce brillant succès a valu à notre société musicale Dammartinoise, les félicitations les plus méritées, particulièrement par ses chefs dévoués et par quelques-uns de ses membres qui ont à cœur de soutenir haut et ferme l'honneur de leur bannière.

Dimanche dernier, nos jeunes musiciens ont donné en ville un brillant concert et ils se sont rendus chez M. Hémar leur président, qui a marqué par quelques bouteilles de champagne, le souvenir du succès de Nanteuil-le-Haudouin.

— On nous signale à cette occasion

la récente formation à Dammartin, d'une association musicale, dite des « becs salés », dont l'uniforme ne le cède en rien à l'originalité des instruments.

Cette société s'est exhibée au concours de Nanteuil et y a remporté sur son passage et dans les établissements qu'elle a visités, un succès que son titre justifie. Nul doute que grâce à cette devise parlante elle conserve longtemps et ses précieux organes et ses joyeuses traditions.

— Vendredi matin, en faisant le compte de sa recette de la veille, M. Léon Leverdez, conducteur pour l'administration de M. A. Chofet, de la voiture de Dammartin, s'aperçut qu'il avait reçu 2 pièces d'or de 10 f pour des 50 c. L'erreur n'ayant pu se produire que le soir, il s'informa auprès des personnes qui, la veille avaient pris sa voiture à l'arrivée du train de 8 h. 35 de Paris, et apprit de Mme B... propriétaire à Dammartin, que l'erreur avait été produite par elle. M. Leverdez s'empressa de remettre à Mme B... la différence de la somme, soit 19 fr.

Nous adressons nos félicitations à cet hânet et délicat conducteur dont nous avons eu déjà à signaler les actes de probité.

— M. Mavré Constant, cultivateur, demeurant rue de Meaux, a une cave que l'on sait bien garnie, mais qui, paraît-il, ne ferme pas très bien. Or, il y a quelques jours, voulant aller chercher à boire, il eut la désagréable surprise de constater que cette cave, qui a son accès sur la cour avait été ouverte, et qu'on en avait extrait un litre d'eau-de-vie, un demi kil. de beurre et un morceau de porc d'environ trois livres.

La gendarmerie a ouvert une enquête pour tâcher de découvrir le gastronome qui a prélevé cette dîme sur les provisions de bouche de ce brave cultivateur.

— On ignore toujours la cause de l'incendie survenu il y a quelques jours dans un verger possédé par M. Berthault

en lieudit le jardin neuf; incendie qui a détruit une cinquantaine de boîtes de foin et plusieurs pommiers en plein rapport.

Il paraît cependant établi que la malveillance n'est pour rien dans cette affaire et que probablement cet incendie est dû à l'imprudence d'un fumeur.

SAINT-MARD

La semaine dernière, un jeune homme de Montgé, M. Mercier Honoré, était venu à la gare de Dammartin pour y charger une voiture de charbon de terre et pour l'aider à ce travail, il eut recours à un nommé Laillier Theodule, âgé de 47 ans, qui l'accompagna pendant quelques centaines de mètres lorsque le chargement fut terminé.

Mercier avait déposé sur la voiture, son gilet dans la poche duquel était sa montre, mais grande fut sa surprise, lorsque, après avoir quitté son compagnon, il s'aperçut que la montre avait disparu.

Après avoir rappelé Laillier qui était à une centaine de mètres, Mercier lui annonça la disparition de sa montre et, celui-ci lui conseilla de retourner à la gare, s'offrit pour reconduire la voiture et en arrivant, raconta à sa façon, aux parents du jeune homme, la cause de son retour à la gare.

La montre ne fut pas retrouvée et Mercier qui avait, conçu quelques soupçons fit une déposition contre Laillier, à la gendarmerie de Dammartin.

A l'arrivée des représentants de la loi, Laillier qui se trouvait à son travail dans un champ de pommes de terre, cacha la montre dans une touffe et nia d'abord le vol dont on l'accusait, mais pressé de questions, il finit

par avouer son larcin et remit en pleurant la montre en question.

Conduit à la prison de Meaux, Laillier a comparu mercredi dernier devant le tribunal correctionnel qui lui a infligé un mois d'emprisonnement, mais avec bénéfice de la loi Béranger.

ROUVRES

Notre confrère du *Publicateur*, rapporte le fait suivant :

Il n'est bruit dans la commune de Varreddes que d'une tentative de suicide. Son auteur, bien connu dans la contrée, paraît-il, est un M. M., fermier à Rouvres, canton de Dammartin.

Le dimanche 18 juin, il était venu à Varreddes, où il fit la rencontre d'un de ses amis, M. L., commerçant à Meaux, lequel le présenta à M. Combe marchand de vins, chez qui il se trouvait en ce moment.

Ce dernier relint à dîner ces deux messieurs.

Le repas s'achevait dans la plus grande gaieté. Rien chez M. ne faisait prévoir la fin tragique de ce dîner.

Au moment du dessert, une dépêche parvint à l'auberge. Elle émanait de Mme M., laquelle était descendue à Meaux, chez Mme L. Elle demandait au mari de cette dernière si M. M. était en sa compagnie.

Sans affectation, le fermier lut la dépêche. Quelques instants après, on le vit prendre un couteau, se le plonger dans l'abdomen et le remettre sur la table. Ce mouvement avait quelque peu étonné M. L.. Lorsqu'il vit pâlir son ami il entr'ouvrit sa chemise, elle était déjà inondée de sang.

La frayeur s'empara des convives et on fit mander en toute hâte le docteur Tabard qui prodigua ses soins



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice :

19201

CB :

9224

SHAS



0 000000 092241

blessé, lequel fut transporté ensuite à son domicile. On ignore les causes de cette tentative de suicide entourée de mystère.

M., avant son départ, répondit à un de ses amis qui l'interrogeait « Je ne le serais fait chez toi, si je ne me l'étais fait ici. »

La gendarmerie de Meaux a ouvert une enquête.

Le blessé a été entendu par la brigade de Dammartin, de laquelle circonscription dépend la commune de Rouvres.

VINANTES

Deux belles-sœurs, épouses des nommés Vandaale, dont l'un habite Juilly et l'autre le village de Vinantes, ne vivent pas, paraît-il, en bonne intelligence, car, mercredi dernier, ces deux personnes eurent l'occasion de se rencontrer vers onze heures du matin dans une des rues de Vinantes et après avoir échangé quelques propos empruntés au dictionnaire poissard, elles en vinrent aux voies de fait et finalement il fut donné à la population de Vinantes d'assister à un combat singulier, au cours duquel les deux champions reçurent sur le corps et particulièrement à la figure, les marques trop évidentes de leur ardeur belliqueuse.

Comme toujours, la plus maltraitée, c'est-à-dire la moins forte, est allée porter plainte à la gendarmerie, qui sera appelée à faire une enquête.

BARON

Dans son audience de mardi, 13 juin la Cour d'assises de l'Oise a eu à juger l'affaire James, Bruyant Arthur, Goussot, Canivet, Bruyant Eugène et femme Bruyant, voleurs habitués, connus autant que redoutés dans la contrée. Cette bande de canailles était l'auteur des vols commis ces années dernières dans les gares de Nanteuil Ormoy, etc.

Après la lecture de l'acte d'accusation, acte assez documenté, le jury s'est retiré dans sa salle de délibération d'où, trois quarts d'heures après, il rapportait un verdict d'acquiescement en faveur de James, Arthur Bruyant et la femme Bruyant; Goussot est condamné à dix années de travaux forcés, Canivet à sept ans de réclusion avec circonstances atténuantes, et Bruyant Eugène à dix ans de travaux forcés.

MORTEFONTAINE

On lit dans le *Journal de Senlis* :

Vendredi dernier, 16 courant, après-midi, le nommé Perrier, manouvrier, âgé de 52 ans, entra en dispute avec sa femme, née Clement, comme cela lui arrivait d'habitude. Ses garçons, dont l'aîné a 24 ans, prirent parti pour leur mère, et poussèrent dehors leur père, dans la crainte qu'il ne se livre à quelque excès; mais peu après Perrier rentra et demanda qu'on lui fasse son paquet. Pendant qu'on le lui préparait, il alla se coucher dans l'écurie. Sa femme étant, vers trois heures allée à son jardin cueillir des pois, il la suivit, et lui chercha de nouveau dispute. Son fils étant arrivé pour défendre sa mère, fut poursuivi par Perrier dont la colère grandissait, et menacé de mort. Puis il revint à sa femme, et comme elle fuyait à son tour, il courut après elle, l'atteignit et lui porta un coup de couteau entre les deux épaules. Aux cris de la blessée, ses enfants accoururent et la transportèrent tout ensanglantée sur son lit. Quant à Perrier, son action accomplie il disparut; le soir, il alla raconter son crime à la gendarmerie de Senlis, qui le mit en état d'arrestation. La blessure de la femme Perrier, quoique grave, ne met pas ses jours en danger.

à moins de complications ultérieures.

La jalousie du sieur Perrier, assez légitime, selon l'opinion publique, a été l'inspiratrice de cette tentative de meurtre. La femme Perrier avait déjà fait interner son mari à Clermont pour aliénation mentale; mais il paraît avéré que la raison de cet homme n'est altérée que par son irritation continue et sa jalousie.

VERSIGNY

Dans la nuit du 12 au 13 courant, un malfaiteur inconnu, après avoir fracturé le cadenas et le crampon de la porte d'un clapier, a enlevé deux beaux lapins appartenant aux époux Parain, demeurant à Droiselles, hameau de Versigny.

CLAYE-SOUILLY

On lit dans le *Publicateur* de Meaux :

Le théâtre Michel, qui vient de quitter Claye, où il était installé depuis quelques jours, sur la place de la Mairie, pour se rendre à Dammartin, a eu son passage marqué par une scène entre artistes.

C'était le 19 juin, le nommé Bourgade Armand, dit Saint-Amand, se disant auteur dramatique, était venu de Paris pour voir sa maîtresse, Marie Bosseret, artiste au théâtre Michel.

Pendant la journée, il fit une partie de pêche en compagnie du directeur de l'établissement et ne revint que le soir vers sept heures.

Bourgade et Marie Boisseret allèrent dîner en tête-à-tête dans un restaurant, ils ne tardèrent pas à se prendre de querelle, cette dernière refusant de donner la clef de sa chambre à son amant.

Bientôt ils en vinrent aux mains et tous deux roulèrent dans la salle,

tombant sur le chien de Marie Boisseret. Le vacarme dura quelques instants.

Au paroxysme de la colère, Bourgade déchira toutes les robes et les effets de théâtre qu'il avait payés à sa maîtresse. Il cassa également un réveil-matin lui appartenant.

Marie Bosseret quitta le restaurant et se dirigea vers les voitures du théâtre près desquelles amant et maîtresse se bousculèrent encore.

Enfin, l'auteur dramatique poursuivi l'artiste qui s'était sauvée à l'intérieur. En escaladant la scène, il renversa quelques lampes qui faillirent incendier le théâtre.

La représentation donnée ce soir-là n'eut pas à souffrir de ce différent entre artistes. Bourgade et Marie Bosseret parurent devant le public. En raison des rôles qu'ils avaient à remplir, la gendarmerie n'a pu les interroger que le lendemain.

Marie Bosseret estime à 500 fr. les effets et objets qui ont été détériorés par son amant.

CERTIFICAT D'ÉTUDES

SECTION de DAMMARTIN (20 juin)

GARÇONS

24 présentés — 24 admis.

- 1 Froidefond Marcel, 51 p. 3/4, école publique de Dammartin,
- 2 Goujon Lucien, 51 p. 1/2, école publique de Dammartin,
- 3 Bontemps Auguste, 48 p. école publique de Dammartin.
- 4 Sarazanas Fernand, 47 p. 3/1, école publique de Dammartin.
- 5 Guilbart Léon, 47 p. Longperrier.
- 6 Hisbaeq Fernand, 45 p. Thieux.
- 7 Leverdez Alfred, 43 p. 3/4 école publique de Dammartin.

- 8 Leplat Victor, 39 p. 1/2 Moussy-le-Neuf.
 8 Mariette Louis 39 p. 1/2 Rouvros.
 8 Levolle Lucien, 39 p. 1/2, école publique, Dammartin.
 11 Caron Alexandre, 38 p. 1/2 le Mesnil-Amelot.
 11 Cendrier Georges, 38 p. 1/2, Pension Boujard, Dammartin.
 13 Creton Lucien, 38 p. Mesnil-Amelot.
 14 Carrière Désiré, 37 p. 1/2, école publique de Dammartin.
 15 Dupré Henri 36 p. 1/2, Moussy-le-Neuf
 16 Pernet Aug. 35 p. Pension Boujard, de Dammartin.
 17 Frotée Désiré, 34 p. 1/2, Pension Boujard de Dammartin.
 18 Pillan Henri, 34 p. Pension Boujard
 19 Mellinger Louis, 33 p. 1/2, Juilly.
 19 Dubois Eugène 33 p. 1/2, Rouvres.
 21 Chauffour Emile, 33 p. Juilly.
 22 Berthe Em. 32 p. 1/2, Moussy-le-Neuf
 23 Creton Ernest, 31 p. Mesnil-Amelot.
 24 Goujon Albert, 30 p. Rouvres.
 24 Cordonnier Ed. 30 p. Moussy-le-Neuf
 Ont obtenu les mentions de dessin et d'agriculture:
 Bontemps, Carrière, Froidefond, Goujon, Leverdez et Sarazanas de Dammartin (école publique).
 Aufroy de Dammartin (école publique) ayant eu le certificat l'année dernière.
 Mellinger de Juilly.
 Caron, Creton du Mesnil-Amelot.
 Ont obtenu la mention de dessin :
 Pernet et Pillan de la pension Boujard.
 Goujon de Rouvres.
 Ont obtenu la mention d'agriculture :
 Cendrier et Frotée de la pension Boujard.
 Guilbart de Longperrier.
 Lucien Creton du Mesnil-Amelot
 Berthe, Dupré, Leplat de Moussy-le-Neuf.
 Mellinger de Rouvres.
 Hisbacq, de Thieux.

FILLES

25 présentées — 24 admises

- 1 Simonne Maria 60 P. 1, 2 (externat) Juilly.
 2 Palle Marie, 59 p. le Mesnil-Amelot
 2 Pasquier Juliette, 59 p. Longperrier
 4 Couturier Angéline, 56 p. 1/2 —
 5 Legrand Céline, 56 p. le Mesnil-Amelot.
 6 Francart Jeanne, 55 p. 1/2, Longperrier.
 7 Maulny Pauline, 54 p. Juilly externat
 8 Fournie Léonie, 52 p. E. publ., Dam.
 9 Narras Marie, 50 p. 1/2, —
 9 Damart Geneviève, 50 p. 1/2, élève libre, St-Mard.
 11 Clément Alexandrine, 50 p. Thieux
 11 Hérain Marthe, 50 p. Vinantes
 11 Huyard Alice, 50 p. Longperrier.
 14 Santerre Georgette, 49 p. Longperrier
 15 Laloge Marie, 48 p. 1/2. Juilly ouvrier.
 15 Ménesier Marg. 48 p. 1/2 E. publ. Dammartin.
 17 Bœuf Pauline, 48 p. Moussy-le-Neuf
 18 Maillard Bl. 46 p. 1/2, —
 19 Richard Céline, 45 p. 1/2 —
 20 Bouvier Juliette, 43 p. 1/2 E. publ. Dammartin.
 21 Dardart Maria. 37 p. Saint-Mard.
 21 Bonnardel Désirée, 37 p. Moussy,
 21 Collin Emilie, 37 p. Mesnil-Amelot.
 21 Dutel Jeanne, 37 p. Juilly (Ouvrier)
 Ont obtenu la mention d'agriculture :
 Couturier, Francart, Huyard, Pasquier et Santerre de Longperrier.

SECTION de SAINT-SOUPPLETS.

GARÇONS

Présentés 13 — Admis 10

- 1 Emery Hilaire, 59 p. Monthyon.
 2 Lesueur Louis, 43 p. 1/2 Monthyon
 3 Brochard Louis. 43 p. Monthyon.
 4 Hémet Henri, 41 p. Montgé.
 5 Leclerc Louis, 37 p. —
 6 Tellier Julien, 36 p. St-Soupplets,
 7 Hoffmann Charles, 35 p. 1/2 Montgé
 8 Duval Charles, 33 p. St-Soupplets.
 9 Baubant Narcisse 32 p. Plossis-l'Éy.

10 Bouvier Maurice, 31 p. 1/2 Oissey.

FILLES

Présentées 13 — Admises 13

- 1 Maille Claire, 59 p. 3/4 Oissey.
 2 Charpentier Alphonsine 53 p. Cuisy
 3 Réaume Marie 50 p. Monthyon.
 4 Nondin Jeanne, 46 p. 1/2 Montgé.
 5 Fautre Julie, 46 p. Monthyon
 6 Duval Emilia 45 p. 1/4 Monthyon.
 7 Gibert Marthe, 44 p. Montgé
 8 Gaëtan Arthémise, 41 p. 1/2 Saint-Soupplets.
 9 Ferry Aline, 38 p. 1/2 Montgé.
 9 Goulas Marie. 38 p. 1/2 —
 11 Daverdin Sophie, 36 p. 1/2 Montgé.
 12 Hébuterne Gab. 35 p. 1/2 —
 13 Duchêne Elise. 35 p. Oissey
 Toutes ont obtenu la mention d'agriculture.

FAITS DIVERS

LES POMPIERS DE BEAUVAIS

Les pompiers de Beauvais viennent de démissionner en masse, à la suite d'un conflit avec le conseil municipal. Les bases de ce conflit sont des plus curieuses.

La compagnie qui faisait récemment l'acquisition d'une grande échelle de sauvetage, crut devoir demander la suppression de deux arbres placés devant la caserne et qui gênent les manœuvres. La municipalité refusa d'accéder à ce désir.

Mais, les officiers ayant tous donné leur démission, de nouveaux pourparlers furent engagés, qui aboutirent à une transaction : le maire promit de faire abattre l'un des deux arbres.

Cette concession ne fut pas approuvée par le conseil municipal, qui, dans sa dernière séance a décidé le maintien des deux arbres.

Aussitôt, le capitaine des pompiers qui fait partie de la municipalité, a

donné sa démission de conseiller, et, avant-hier, il réunissait ses camarades, les officiers de la compagnie.

Ces derniers ont envoyé au maire leur démission collective; et hier, les pompiers suivant l'exemple de leurs chefs, sont allés déposer leurs équipements à la Mairie.

Voilà donc une ville de 20.000 habitants sans pompiers, et cela pour deux méchants arbres !..

UNE INVENTION DE M. TURPIN

L'inventeur de la mélinite vient, paraît-il, d'inventer une terrible machine, destinée à porter la mort dans les rangs des armées ennemies, et à y faire de tels ravages que la guerre deviendrait impossible.

Cet engin formidable a été décrit comme il suit par un de nos confrères du *Matin* :

Le nouvel engin de guerre de Turpin rend toute rencontre impossible et est aussi merveilleux qu'épouvantable.

Cet engin, très léger, est servi par quatre hommes et traîné par quatre chevaux; il porte deux décharges.

Par son système, Turpin peut envoyer quatre décharges dans un quart d'heure et chaque décharge lance 25,000 projectiles à 3,500 mètres et plus, rayonnant en tous sens et couvrant géométriquement 22.000 mètres carrés.

Avec le même principe et dans un autre ordre d'idées, les navires du commerce et les bateaux de pêche peuvent acquérir par ce nouvel armement électrique et ce, sans transformation importante dans leur aménagement, une puissance pouvant rivaliser avec celle de la plus grosse artillerie des navires de guerre et de tous les cuirassés; dont les blindages les plus résistants deviennent inutiles.

En ce qui concerne les forts et les fortifications de tout genre, leur utilité devient nulle, car au bout de quelques heures, il n'en restera que ruines.

A LOUER DE SUITE
GRANDE RUE 49 N
MAISON comprenant rez-de-chaussée, premier et second étage, occupée précédemment par M. Génot, Juge de Paix.

S'adresser pour visiter à M. MELAYE, trésorier de la Fabrique, à Dammartin.

LE CIDRE ET LE POIRÉ

Revue mensuelle des intérêts pomologique

Organé des comices et syndicats agricoles et de sociétés horticoles de France.

PARAISANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration à M. FÉRD. MULLER, Secrétaire de la Rédaction et Administrateur.

Les abonnements sont reçus au bureau du journal

ARMES

DE LA MANUFACTURE FRANÇAISE
de ST-ETIENNE (Loire)

Fusils de Chasse - Canons-Fusils - Révolvers, etc.

Projectiles; outillage, accessoires

VÉLOCIPÈDES

Bicyclettes « Hirondelles », Tricycles.

Accessoires et pièces de rechange.

VENTE AU COMPTANT OU A TERME

S'adresser au bureau du Journal pour les commandes et la communication du Catalogue.

MUSÉE DES FAMILLES

EDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande de franchise. — Librairie Ch. Delagrave, 15 rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires
Abonnements : Un an; 6 fr.; Six mois 3 fr.

GAZETTE DES CHASSEURS

Sous ce titre, vient de paraître une nouvelle revue cynégétique mensuelle. Le numéro-spécimen que nous avons reçu est très intéressant. Des illustrations et une impression soignée font de ce journal une publication de luxe; aussi c'est avec plaisir que nous le recommandons à ceux de nos lecteurs que la classe intéresse.

Abonnement, un an : 3 francs. — Directeur-Gérant, Emile BLIN, à Fourches (Calvados).

Gazette Anecdotique

Littéraire, Historique, Bibliographie et Mondaine
fondée en 1875

par G. D'HEYLLI et D. FOUAUST

UN AN : 12 FRANCS

On s'abonne dans tous les bureaux de Poste

3 Rue des Beaux-Arts, Paris

Papeterie E. LEMARIÉ, à Dammartin

CARTON CUIR

LE CARTON BITUMÉ SABLÉ
POUR TOITURES

Le mètre carré 0 fr. 60

Par rouleau de 12 mètres

Le mètre carré 0 fr. 50

par 10 rouleaux

Le mètre carré 0 fr. 40

Le Carton Bitumé Sablé se fait en trois dimensions différentes; qui sont :

0 m. 70 de hauteur	} Sur 12 mètres de longueur
0 m. 80 de hauteur	
1 mètre de hauteur	

Le CARTON CUIR s'emploie également avec succès comme isolateur contre l'humidité des murs et des endroits salpêtrés. Il remplace avantageusement les enduits hydrofuges. Il rend également d'importants services à l'horticulture, employé sous diverses formes comme paravent, pour garantir les vignes, les arbres fruitiers, les primeurs et les fleurs.

La notice pour l'emploi des cartons bitumés est remise gratuitement à tout acheteur.

Directeur-Gérant : E. LEMARIE

Dammartin Imp. E. Lemarié.